

Présentation de la Section Sportive Scolaire Canoë Kayak (SSSCK) du Lycée Général et technologique Henri BERGSON ANGERS

1- Objectif de la SSSCK :

Permettre à chaque élève de s'épanouir au sein de la structure, afin, d'une part, de réussir ses examens scolaires (prioritaires), et d'autre part, d'avoir une pratique sportive journalière lui permettant d'accéder à un bon niveau national.

2- Axe scolaire :

Les études restent **la priorité** des élèves de la Section Sportive. Les élèves suivent le cursus scolaire normal. Ils bénéficient donc des mêmes droits et s'obligent aux mêmes devoirs que les autres élèves de l'établissement.

Les emplois du temps sont aménagés au mieux afin de permettre une pratique sportive journalière, dès 16h.

Attention, en classe de Seconde, les élèves ne peuvent pas choisir d'enseignements optionnels et ce pour des contraintes d'emploi du temps.

De même, en classe de Première et Terminale, pour la voie générale, tous les enseignements de spécialité proposés par le lycée Henri BERGSON peuvent être suivis mais aucun enseignement optionnel n'est envisageable sans un allègement des créneaux d'entraînements. Le choix de la voie technologique STMG en première et terminale n'est pas non plus envisageable.

Un suivi scolaire est organisé :

L'équipe, constituée du professeur principal, de Mme Herbreteau (coordonnatrice de la section et professeure d'EPS), du Conseiller Principal d'Education de la classe de l'élève, de M^r Bayeux (Entraîneur), communique régulièrement et effectue un suivi des élèves de la SSSCK afin de s'assurer du bon déroulement de la scolarité du jeune.

3- Axe sportif :

Toutes les séances sont sous la responsabilité de M^r BAYEUX, qui établit les plannings en fonction des objectifs, de l'âge, de la fatigue et du besoin de temps pour le travail scolaire.

Les déplacements :

Si le jeune est retenu à la section sportive, les déplacements du lycée vers les lieux d'entraînements et les retours se font sans l'accompagnement d'un adulte, lorsque l'entraînement a lieu au PAVOA (Base nautique du Lac de Maine).

⇒ Une autorisation parentale de déplacement sera à signer en cas d'intégration de la section.

Pour tous les déplacements vers le Lac de Maine, il est recommandé d'avoir un vélo ou bien une trottinette en bon état de fonctionnement (freins, éclairages, catadioptrés, gilet jaune, assurance pour la trottinette, etc...) et de porter un casque.

Organisation matérielle :

Chaque athlète apporte un bateau qui est stocké au PAVOA, une pagaie, un équipement vestimentaire de kayak, une tenue de sport et des chaussures de course à pied. Un casier au lycée est mis à la disposition de chaque sportif.

La SSSCK, le lycée Bergson, ou le CRPLCK, ne pourront être tenus responsables des éventuels vols ou dégradations du matériel.

Association Sportive et Union Nationale Sport Scolaire (UNSS) :

Le lycée encourage vivement les élèves à s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement. Chaque élève peut ainsi participer à différentes rencontres organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ou par l'Association, qu'elles soient compétitives ou non, dans sa discipline ou non, et participer ainsi de façon active à la vie sportive de l'établissement.

4- Axe médical :

Le Comité Régional souhaite que le jeune puisse disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak dans le cadre d'une section sportive scolaire.

⇒ Si le jeune est retenu à la section sportive, il sera demandé de joindre le certificat au dossier.

Un suivi médical est mis en place et est composé de plusieurs volets :

1. En cas de maladie classique : Si votre enfant est malade en cours d'année (maladie ordinaire), l'infirmière prendra les mesures nécessaires classiques et préviendra les familles.

2. Blessures sportives : En cours d'année, si votre enfant développe une pathologie sportive, la SSSCK vous proposera de faire le nécessaire sur Angers. Cependant, les soins resteront à votre charge et une feuille de soins vous sera délivrée pour remboursement.
3. Suivi médical règlementaire : Si votre enfant entre en liste « Espoir », il devra se soumettre à un suivi médical spécifique, sur le plateau médical d'Angers. Le coût et l'organisation seront pris en charge par le Comité Régional des Pays de Loire de Canoë-Kayak.

5- Conditions d'admission :

1. Pour une entrée en **seconde** les conditions d'admission s'effectuent :

- sur analyse des résultats scolaires par l'établissement d'accueil.
- sur analyse des capacités et des résultats sportifs par le comité régional.

L'admission est conditionnée à :

- l'autorisation de passage en seconde, par le conseil de classe de fin de 3^{ème} de l'établissement d'origine
- si le lycée Bergson est hors secteur, à l'acceptation de la demande de dérogation à l'affectation.


2. Pour une entrée en **première**, les conditions d'admission s'effectuent :

- sur analyse des résultats scolaires par l'établissement d'accueil
- sur analyse des capacités et des résultats sportifs par le comité régional.

L'admission est conditionnée à :

- l'autorisation de passage en première générale, par le conseil de classe de fin de 2^{de} de l'établissement d'origine
- des places disponibles dans l'établissement sur le niveau 1^{ère} générale. (Toutes les combinaisons de spécialité ne seront peut-être pas accessibles)

RECAPITULATIF

L'établissement scolaire et le CRPLCK s'engagent à :	L'élève s'engage à :	Les parents s'engagent à :
<ul style="list-style-type: none"> -Aménager les horaires. -Organiser un suivi scolaire. -Mettre en place un suivi sportif et une planification individualisée. -Organiser et financer le suivi médical longitudinal si l'élève est sur les listes de haut niveau. Dans ce cas, les frais sont pris en charge par le CRPLCK. 	<ul style="list-style-type: none"> -Travailler sérieusement. -Participer aux rendez-vous et réunions de suivi scolaire. -S'investir dans l'entraînement sportif. -Se déplacer à vélo ou trottinette en toute sécurité, avec casque et lumières, gilet fluorescent, en respectant le code de la route. -Participer aux actions du CRPLCK et courses régionales et nationales (si sélectionné). 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivre la scolarité de l'enfant -Contacter l'équipe pédagogique si besoin. -S'intéresser au planning sportif, calendrier des courses, etc... -Prévenir la vie scolaire de tout retard ou absence.
	<p>Signature de l'élève :</p> <div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 50px; margin: 10px auto;"></div>	<p>Signature des parents :</p> <div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 50px; margin: 10px auto;"></div>

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

Nom	N° Téléphone	MAIL
Lycée BERGSON	02 41 36 12 55	ce.0491966w@ac-nantes.fr
Benoît BAYEUX Entraîneur	06 16 59 58 42	benoit.bayeux@ckca.fr
Carine HERBRETEAU Professeure d'EPS	06 61 98 34 10	Carine.Herbreteau@ac-nantes.fr
CRPLCK		paysdelaloire@ffck.org

ECHEANCIER

Dates	Actions
Mars- Avril 2024	Téléchargement par les familles du dossier de candidature sur le site du lycée
14 Mai 2024	Retour des dossiers par mail uniquement à : paysdelaloire@ffck.org Copie obligatoire au lycée Bergson à : ce.0491966w@ac-nantes.fr
17 mai 2024	Sélection des dossiers, réponse aux familles
Du 18 mai au 31 mai 2024	Demande par les familles des dérogations dans les collèges d'origine pour une rentrée en <u>seconde</u> . Pour une intégration en <u>première</u> , la famille prend contact avec l'établissement.
Fin juin début juillet 2024	Pour une entrée en seconde, envoi des notifications d'affectations aux familles par la DSDEN. Si affectation confirmée, inscription au lycée selon l'organisation retenue par l'établissement.
Septembre 2024	Rentrée scolaire

A compléter, signer et joindre au dossier (2/4)

FICHE DE CANDIDATURE N°1
A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE CANOE KAYAK
DU LYCEE BERGSON RENTREE 2024

Identité de l'élève :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Vie sportive :

Club actuel: N° de club:

Catégorie 2023/2024: N° de licence :

Nom de l'entraîneur de club :

N° de téléphone de l'entraîneur :son Email :

Classement 2023 2024 (par catégorie) : Points :

 **Joindre son palmarès sportif et une lettre de motivation expliquant le double projet sportif/scolaire pour les années à venir.**

FICHE DE CANDIDATURE N°2

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone mobile : Email :

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone mobile : Email :

Je soussigné (e),

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

1) D'une part, demande son inscription à la Section Sportive Scolaire Canoë- Kayak du Lycée Henri Bergson et s'engage à son intégration dans cette structure, durant une période de deux ou trois années scolaires selon l'année d'intégration (Première, Terminale ou Seconde, Première, Terminale) mais prend connaissance que le Chef d'Etablissement, en accord avec l'encadrement sportif, pourra décider de son non maintien dans la structure **en cas de résultats scolaires ou sportifs insuffisants ou en cas d'indiscipline.**

2) D'autre part, s'engage pour que mon enfant ait une licence dans un club de Canoë-Kayak affilié à la Fédération Sportive de Canoë-Kayak.

3) Enfin, prend connaissance que les élèves de la Section Sportive sont tenus de participer obligatoirement à toutes les séances d'entraînement programmées au sein de la structure (excepté pour des raisons de blessure ou de maladie).

A Le

Signature des parents :

A compléter, signer et joindre au dossier (4/4)

DOSSIER SCOLAIRE

Nom, Prénom de l'élève :

Établissement fréquenté en 2023/2024 :

Classe actuelle :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Candidature pour l'entrée en section sportive scolaire au Lycée Bergson : en classe de seconde



Joindre les bulletins de 4ème 3ème

Rappel : Pour une entrée en 2^{nde} générale et technologique, le choix d'un enseignement optionnel n'est pas possible au vu des emplois du temps contraints par la Section Sportive

Régime souhaité : Externe

Demi-pensionnaire au ticket

Interne

(cocher la case correspondante)

IMPORTANT !

Si le lycée Bergson est hors de votre secteur scolaire, vous devez compléter un imprimé de demande de dérogation et le remettre à l'établissement actuel de votre enfant en plus de la saisie des vœux d'affectation. Précisez clairement l'objet de demande de dérogation soit « l'entrée en section sportive scolaire canoë-kayak ». C'est la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education Nationale) qui validera ou pas la demande de dérogation.

Candidature pour l'entrée en section sportive scolaire au Lycée Bergson : en classe de première



Joindre les bulletins de 2^{nde}

Pour une première générale: Spécialités souhaitées en classe de première générale

Spécialité 1	
Spécialité 2	
Spécialité 3	

Régime souhaité : Externe

Demi-pensionnaire au ticket

Interne

(cocher la case correspondante)

Signature des parents :